

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

LA MISSION STÉPHANE BERN

Ce projet a été sélectionné dans le cadre de la Mission Stéphane Bern, dont l'objectif est d'inventorier et de sauvegarder des éléments de patrimoine en péril sur toute la France.



► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association (indiquer le nom de l'association) seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
55 rue Nungesser, CS 20116
29802 BREST cedex 9
Tél : 02.98.04.86.28
Mail : bretagne@fondation-patrimoine.org
www.bretagne.fondation-patrimoine.org



VILLE DE FOUESNANT

Place du Général de Gaulle - CS 31073
29170 Fouesnant
Tél : 02.98.51.62.62
Mail : contact@ville-fouesnant.fr



CONSERVATOIRE DU LITTORAL

8 quai Gabriel Péri - BP 60474
22794 PLERIN cedex
Tél : 02.96.33.66.32
Mail : bretagne@conservatoire-du-littoral.fr



ECOLE DE VOILE DES GLENANS

Quai Louis Blériot
75016 PARIS
Tél : 01.53.92.86.00

LES PARTENAIRES DU PROJET



LES PARTENAIRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DE

Fort Cigogne

Fouesnant-Les Glénans

MISSION
STÉPHANE
BERN



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture : Xavier MIGNANT / Fouesnant-Les Glénans - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.missionbern.fr

LE PROJET

Description

Construit au XVIII^e siècle, le fort, niché au cœur de l'archipel des Glénan, fut édifié pour écarter les corsaires. Les travaux, débutés en 1755, ne furent jamais achevés. Déclassé en 1891, le fort accueillit un observatoire météo de 1891 à 1940. En 1911, une tour-amer fut construite, permettant à la Marine de réaliser des essais de vitesse. De 1940 à 1944, il fut occupé par l'armée allemande et régulièrement utilisé comme logement saisonnier par des pêcheurs de 1891 à 1974.

Depuis 1957, il est loué par le centre nautique des Glénans. Fort Cigogne a été classé au titre des Monuments Historiques en 2013. Il est propriété de l'État, qui l'a affecté au Conservatoire du littoral en 2015.

Le projet de restauration de l'édifice s'inscrit dans une démarche globale réunissant plusieurs intérêts : patrimonial, touristique et économique. Les objectifs sont de garantir la sauvegarde et la mise en valeur du fort, d'améliorer les conditions d'accueil des stagiaires de l'école de voile, et de permettre son ouverture à d'autres publics.

Le projet se veut exemplaire, notamment en énergie, en eau potable, et pour la gestion des sanitaires. L'objectif est de rénover ce bâtiment du 18^{ème} siècle en apportant toute la technicité et le confort du 21^{ème} siècle.

Le montant total est estimé à 3,6 millions d'euros (3 millions pour la restauration et 600 000 euros destinés aux aménagements et équipements techniques). La ville de Fouesnant (maitre d'ouvrage) mène le projet en partenariat avec l'Etat, le Conservatoire du littoral et le Centre nautique des Glénans. Le fort fait également partie des 14 monuments bretons retenus dans le cadre de la Mission « patrimoine en péril » confiée à Stéphane Bern. D'autres financeurs seront impliqués dans ce projet. Des mécènes sont sollicités, ainsi que les particuliers pour répondre à un appel à dons afin que chacun puisse participer au sauvetage de ce monument.

Montant des travaux	3.000.000 €
Montant des subventions attendues	2.555.000 €
Objectif de collecte	500.000 €
Début des travaux	Automne 2018



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
Fort Cigogne aux Glénan

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/59356
ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Fort Cigogne aux Glénan

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Photo © Fouesnant-les Glénan



Photo © Xavier Mignant / Fouesnant-les Glénan

